

LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX



Tél. 03.26.77.17.00
Fax 03.26.77.17.01
Site : www.groupedelasalle-reims.com
E-mail : sjbs@sjbs.fr



A LIRE ATTENTIVEMENT, MERCI
(Document à conserver)

INFORMATIONS GÉNÉRALES
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

BTS AUDIOVISUEL



La présence des étudiants au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE DES ETUDIANTS

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Les étudiants internes s'installent dans les chambres entre 8 h 00 et 10 h 00.

Les étudiants externes et demi-pensionnaires arrivent donc à 10 h 00 précises.

De 10 h 00 à 12 h 00 : accueil par les professeurs principaux

12 h 00 : pause déjeuner (restauration assurée dès cette journée pour les demi-pensionnaires ou internes)

Début des cours : 13 h 30

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi, à 9 h 00). Les étudiants doivent être entrés dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

L'emploi du temps des classes sera communiqué aux étudiants le jour de la rentrée.

ABSENCES

Tous les cours et contrôles sont **obligatoires**.

Une absence à un contrôle peut entraîner la note **zéro** sauf cas particulier (certificat médical).

Les absences prévisibles font l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée au responsable de la vie scolaire. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables.

En cas d'absence non prévisible, **les parents ou l'étudiant s'engagent à avertir** par téléphone le lycée dans les plus brefs délais puis à confirmer par écrit. Au retour d'une absence, l'étudiant se présente au bureau « vie scolaire » pour y retirer le billet de rentrée.

Ligne directe de la vie scolaire : 03.26.77.17.06.

Tout étudiant qui s'absente des cours sans motifs s'exclut lui-même de l'établissement.

Plusieurs retards successifs sont considérés comme une absence.

VÉHICULES

Les étudiants ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule dans l'établissement.

Un emplacement est réservé pour les bicyclettes, vélomoteurs et motos qui sont obligatoirement munis d'un antivol. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les étudiants ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Ils peuvent le déposer dans le local du BDE (Bureau des Etudiants).

TENUE DES ÉTUDIANTS

L'usage du tabac est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. La tenue vestimentaire et la coupe de cheveux doivent être conformes aux attentes de l'établissement (correctes et non excentriques). Le piercing est interdit. Pour les garçons, le port de la boucle d'oreille et de la casquette n'est pas autorisé.

Tout objet dangereux (cutter, bombe aérosol de défense, pointeur laser...) est formellement interdit dans l'enceinte du lycée. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte du lycée. Une certaine tolérance peut être observée dans l'enceinte du bâtiment audiovisuel et dans le cadre d'activités pédagogiques.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins sont publiés sur le site internet «Ecole Directe », les résultats scolaires, les retards et/ou absences sont également consultables sur ce site (code d'accès envoyé courant septembre).

STAGES

Les étudiants effectuent leur stage sur deux périodes : en fin de première année (en mai juin, 4 à 6 semaines de stage) et au début de la deuxième année (en octobre novembre, 4 semaines). Les étudiants veilleront à assurer par leurs propres moyens les frais de transport et d'hébergement.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'**Assemblée Générale** se déroulera le **vendredi 4 octobre 2019** dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

REGLEMENT FINANCIER CONDITIONS FINANCIERES

Nos tarifs sont basés sur le montant de l'imposition, il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie que vous trouvez ci-dessous :

Catégories	Impôt sur le revenu net 2017	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	1 841 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	2 132 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	2 330 €
D	Supérieur à 7 000 €	2 580 €

Merci de nous fournir votre avis d'imposition (si cela n'a pas déjà été fait à l'inscription).

Demi-pension : 1 258 € - internat : 4 620 €

Les étudiants peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil au prix de **7,30 €**.

La contribution familiale, la demi-pension sont calculés pour l'année. Les tarifs annuels tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ **160 €** pour l'Assurance accident de travail, Cotisations (A.P.E.L., Enseignement Privé), Fournitures diverses (photocopies, papeterie), tee-shirt.

MODE DE REGLEMENT

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre**. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 5 octobre
Dernier prélèvement : le 5 mai
soit au total 8 prélèvements mensuels.

Pour cela, veuillez compléter et signer le mandat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

VACANCES SCOLAIRES

(sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale)

Toussaint :

Du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 4 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 20 décembre après les cours au lundi 6 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 14 février après les cours au lundi 2 mars au matin.

Printemps :

Du vendredi 10 avril après les cours au lundi 26 avril au matin.

Vendredi 22 mai :

Pas de cours

Été :

Le vendredi 3 juillet après les cours.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end. Les élèves internes rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9 h 00. Le règlement d'internat est communiqué aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise avec interrupteur. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

Coordonnées de l'internat : **07 86 86 07 52 (de 18 h à 18 h 45 et de 20 h à 22 h)**



internat@sjbs.fr

RÉCAPITULATIF

Vous trouverez sous ce pli :

- le projet éducatif (pour les nouveaux étudiants)
- un mandat de prélèvement SEPA (uniquement pour les nouveaux étudiants)
- le planning des stages
- deux fiches médicales cartonnées (pour les nouveaux étudiants)
- une note sur le droit à l'image (pour les nouveaux étudiants)
- un contrat de scolarisation (pour les nouveaux étudiants)
- une plaquette d'information sur les assurances
- une information sur RJR, 106.1 MHz avec bulletin d'adhésion
- une information sur l'Association des Parents d'élèves avec bulletin d'adhésion
- une information sur le Bureau Des Etudiants avec bulletin d'adhésion
- une information « Jeun'Est »
- une note sur le Règlement Général de la Protection des Données
- une information sur nos réseaux sociaux
- une enveloppe libellée à l'adresse du lycée

Pièces à nous retourner :

Pour tous les étudiants

- Votre adhésion à R.J.R. si vous le désirez.
- Votre adhésion à l'APEL, si vous le désirez.
- Votre adhésion au Bureau Des Etudiants, si vous le désirez.
- Votre avis d'imposition 2018 sur vos revenus 2017 (si vous ne l'avez pas fourni à l'inscription).

Pour les étudiants qui entrent en première année, en plus des documents demandés

- Deux fiches médicales remplies avec photos
- Une photo d'identité
- La note sur le droit à l'image
- Le mandat de prélèvement (rempli, signé et accompagné d'un RIB)
- Le contrat de scolarisation rempli et signé

**Tous ces documents sont à nous adresser dans les meilleurs délais
à l'aide de l'enveloppe jointe.
Affranchissez suffisamment votre envoi.**



Journées Portes ouvertes pour 2019-2020 :

Samedi 25 janvier 2020 (après-midi)

Samedi 21 mars 2020 (matin)

Présence obligatoire des étudiants,

Réservez dès maintenant ces dates !

Et enfin, quelques numéros de téléphone utiles à enregistrer sur vos téléphones portables :

- Accueil rue de Contrai 03.26.77.17.00
(accueil.sjbs@sjbs.fr)
- Accueil rue Gerbert (ateliers) 03.26.85.89.70
(accueil.centrotechnique@sjbs.fr)
- Vie scolaire (absences, retards) : 03.26.77.17.06
(viescolaire@sjbs.fr)
- Service comptabilité : 03.26.77.16.94
- Internat : 07.86.86.07.52 (internat@sjbs.fr)